



**SAINT-AQUILIN**

**Mairie  
Le bourg  
24110 SAINT-AQUILIN**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017**

**Présents** : Annick DEZON, Eric GUTKOWSKI, Jean-Luc PARISOT, Morgane de SEISSAN, Josiane DURIEUX, Alain SOUDEIX, Philippe CHERCHOULY, Claude BERNADO, Daniel DESMAISON

**Absents excusés** : Cécile CLERC, Fanny DESMOULIN, Pascal DEGUILHEM

Après lecture, le compte rendu de la réunion du 17 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

Révision des statuts et des compétences de la Communauté de Communes Isle, Vern et Salembre

Le Conseil Municipal à l'unanimité a approuvé la révision des statuts et des compétences de la Communauté de Communes Isle, Vern et Salembre. Il s'agissait du transferts de compétences GEMAPI (obligatoire par la loi NOTRe), eau, logement social, financement du contingent incendie au SDIS et la révision des statuts suite au départ de la commune de Manzac sur Vern.

PLUI de la CCIVS : débat sur les orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du projet. Après échange, l'assemblée conclu que les lois ne sont pas toujours adaptées à nos territoires ruraux et se pose la question sur les perspectives d'extension de nos communes dans une quinzaine d'années.

Désignation d'un élu référent : sécurité routière

Eric GUTKOWSI a été désigné comme référent sécurité routière auprès des services de la Préfecture de la Dordogne.

Assurance statutaire du personnel

A l'unanimité, les contrats d'assurances relatifs à la protection sociale des agents sont renouvelés.

Demande de subvention au Pays de l'Isle en Périgord

La commune projette la construction d'un espace multisport et à ce titre sollicite le concours financier du Pays de l'Isle, au titre du LEADER, au taux le plus élevé possible. Madame le Maire est autorisée à déposer les dossiers de demandes de subventions.

### Revalorisation de l'indemnité des élus

Le Conseil Municipal décide que le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est fixé aux taux suivants :

Maire : 31% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Les quatre adjoints : 8,25% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Cette indemnité prend effet au 01/02/2017.

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et payées mensuellement.

### Désignation d'un Cabinet d'Avocats - contestation du refus de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sécheresse 2016

Le Cabinet CHAPON conseillera et représentera la commune, en coordination avec l'UDM 24, en vue de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, au titre du retrait gonflement des argiles pour 2016.

### Décision modificative (budget Multiple Rural)

En raison de la réparation de l'estrade du Multiple Rural, il convient d'ouvrir des crédits au compte 2131. Pour cela, il est nécessaire d'effectuer des écritures modificatives entre les comptes 2313/23 et 2131/21 pour un montant de 800,00 €.

### Décision modificative (budget commune)

Pour la régulariser les comptes de fin d'année, il convient de prendre une décision modificative entre les comptes 6718 et 70876 pour un montant de 9000,00 €.

### Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour la réalisation d'un terrain multisports type City Stade

Le coût des travaux est estimé à 76 261,50 €/HT, la commune sollicite une subvention au meilleur taux soit 24%, au titre de la DETR 2018 pour le financement de l'opération soit 20 569,20 €.

### Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'aménagement d'un accès PMR à la salle des fêtes

Le coût des travaux est estimé à 9 067,50 €, la commune sollicite une subvention au taux de 30%, au titre de la DETR 2018 pour le financement de l'opération soit 2 721,00 €.

### Indemnité administrative de technicité au coordonnateur du recensement de la population

L'agent en charge de la mission de coordonnateur d'enquête du recensement de la population bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire sous forme d'IAT.

### Nouveau régime indemnitaire - RIFSEEP

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel se compose de deux parts :

- l'indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'expertise (IFSE) et
- le complément individuel (CIA) part facultative versée en fonction.

Après en avoir délibéré, le RIFSEEP n'intégrera pas de diminution de l'indemnité en raison de l'absence des agents.

Questions diverses

La cérémonie des vœux se déroulera le 13 janvier à 18h30.  
Pour le repas des anciens, la date est arrêtée au 11 février.

Un appel est lancé pour que les articles destinés au bulletin municipal soient envoyés dans les meilleurs délais à Jean-Luc et Josée PARISOT.

La séance est levée à 20h30